

Enquête publique projet photovoltaïque Enertrag à Aigremont Contribution de Vivre à Noyers -Val du Serein 12 juin 2024

L'association de protection de l'environnement et du patrimoine Vivre à Noyers – Val du Serein, est favorable à la décarbonation de l'activité économique, et en particulier de la production d'énergie.

Elle constate que la production d'électricité est déjà décarbonée en France à plus de 92% grâce aux énergies nucléaire et hydraulique.

Elle estime par conséquent qu'il est vain et nocif d'artificialiser des terres, de dénaturer les paysages et d'industrialiser les sites pour produire des énergies intermittentes dont l'efficacité laisse à désirer (25% pour l'éolien, 15% maximum pour le solaire), et dont les coûts de raccordement aux réseaux (200 milliards €, d'après les évaluations de RTE et d'Enedis) sont exorbitants et renchérissent considérablement le coût de l'électricité.

Vivre à Noyers – Val du Serein s'en tient pour le photovoltaïque industriel aux estimations de l'ADEME* qui estimait dès 2019 le gisement d'installation à 123 GW sur grandes toitures et à 95 GW au sol, sur les friches ou surfaces déjà artificialisées, gisement largement suffisant pour atteindre l'objectif national de 100 GW en 2050**.

Concernant le projet photovoltaïque d'Enertrag à Aigremont, présentement soumis à enquête publique, Vivre à Noyers – Val du Serein note qu'il prend place dans un paysage déjà considérablement saturé d'éoliennes où pullulent désormais les projets photovoltaïques (carte jointe).

Ces derniers, s'ils sont de par leur horizontalité moins visibles à distance que les parcs éoliens, n'en apportent pas moins leur lot de nuisances et de dégradations paysagères : panneaux sur plots à 3,5 mètres du sol, grillages, postes de transformation, citernes, etc.

En l'occurrence, le projet d'Enertrag serait situé de part et d'autre de la D 956, l'une des principales voies d'accès au site patrimonial remarquable de Noyers sur Serein, village médiéval considéré comme l'un des plus beaux villages de France, à moins de 8km de là, et dont la plupart des accès sont déjà menacés d'artificialisation par des projets analogues : sur la D86 au nord à Yrouerre (1), Molay (1), Annay (2), Fresnes (1) ; sur la D 956 à l'est à Censy et aux abords de Noyers (1) ; enfin sur les D86 et D49 au sud et au sud-est, à Grimault (2). Le risque d'encerclement est patent, et la commodité de

voisinage aussi bien pour Noyers que pour Aigremont, gravement mise en cause, comme le soulignait la décision récente de la Cour Administrative d'Appel de Lyon à propos du projet éolien du Haut des Bois du même Enertrag à Aigremont.

Concernant la crédibilité et la viabilité du volet agricole du projet, Vivre à Noyers -Val du Serein constate d'abord qu'une partie importante du projet (15%) est située sur des parcelles classées en catégorie 3 pour leur potentiel agronomique, ce qui sur une échelle de 1 à 7, ne saurait être considérée comme faible. Elle note aussi, et comme le souligne le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale que l'une des 4 exploitations agricoles concernées perdra dans ce projet 20% de sa surface agricole utile. Dans les deux cas, ce projet entre en contradiction avec les recommandations de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et de la charte qu'elle a négociée en 2020 avec l'ensemble des organisations syndicales d'exploitants.

Par ailleurs, la surface de panneaux sur les parcelles concernées par le projet, de l'ordre de 50%, est largement supérieure au plafond de 40% retenu par le décret d'avril 2024 sur l'agrivoltaïsme, lui-même deux fois supérieur à la limite évaluée par les chercheurs de l'INRAE pour garantir le maintien d'une production de biomasse minimale à sous les panneaux.

Dans ces conditions, la viabilité de l'élevage ovin tel qu'envisagé dans le projet, semble tout à fait aléatoire, d'autant qu'on substituerait là à des cultures assurant un volume important de biomasse fixant le CO₂ (céréales, oléagineux) une culture deux fois moins absorbante de CO₂ et des animaux producteurs de méthane (60 litres /jour/mouton).

Concernant enfin la préservation des espèces sauvages et de la biodiversité, le parc serait installé en lisière de forêt . La plupart des espèces de chiroptères seront affectées par la raréfaction de la ressource en insectes du territoire de chasse d'origine recouvert en partie par les panneaux. Une étude toute récente (janvier 2024) de la LPO/Muséum/OFB montre une diminution moyenne de l'activité des chiroptères de 30 à 35% sur des parcs PV similaires à Aigremont ***.La LPO recommande d'ailleurs de renoncer à construire des parcs en lisière de forêt . Le pétitionnaire a seulement prévu de reculer sa clôture de 6 m et ne démontre pas l'efficacité de cette mesure pour la préservation de la densité des colonies de chiroptères, comme le souligne dans son rapport la MRAE. Vivre à Noyers -Val du Serein estime que le porteur de projet devrait par conséquent demander une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée et demandera au préfet

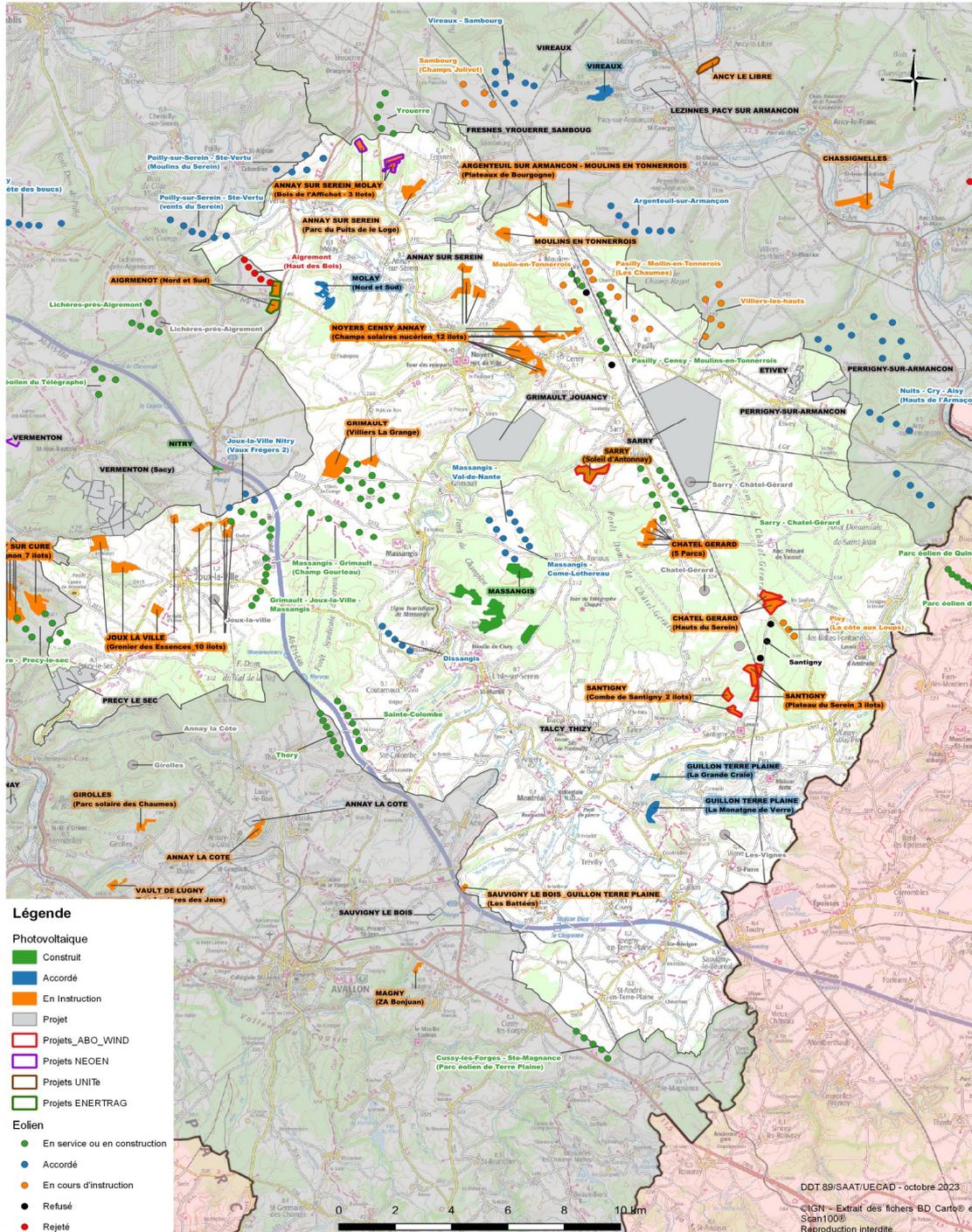
d'imposer cette prescription au dossier.

Pour le CA de Vivre à Noyers – Val du Serein

Luc Evrard, co-Président.



Eolien - Photovoltaïque Communauté de Communes du Serein



* Ademe : « Trajectoire d'évolution du mix électrique 2020-2060 »

** Discours d'Emmanuel Macron à Belfort – février 2022

*** <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/projets/etude-de-linfluence-des-parcs-photovoltaiques-au-sol-sur-les-chiropteres/>